

# Infosite

Bulletin d'information du site Natura 2000 N° 104

n°1 - Décembre 2012

## Les carrières souterraines de Chaumont-Choignes (Haute-Marne)

### Un patrimoine naturel... d'intérêt européen

En 2007, l'Etat a proposé d'intégrer les carrières souterraines de Chaumont-Choignes au réseau européen de sites Natura 2000 du fait de leur grande richesse écologique. En effet, des chauves-souris rares et menacées, espèces d'intérêt communautaire, ont été observées sur ce secteur. L'objectif du programme Natura 2000 est de concilier la préservation de cette biodiversité avec les usages multiples de ce territoire.

Pour chaque site Natura 2000, l'Etat a prévu la réalisation d'un plan de gestion dénommé «Document d'Objectifs» (DOCOB). Engagée en 2011, l'élaboration de ce document a été confiée au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.

Un premier comité de pilotage s'est tenu le 27 janvier 2012 à Chamarandes-Choignes, auquel les élus locaux ainsi que des représentants d'associations et organismes concernés par ce territoire ont participé. Cette instance vise à faciliter les échanges, permettre une discussion et une implication des différents acteurs du territoire... Ce 1<sup>er</sup> comité de pilotage a eu pour objet de présenter le site et la démarche Natura 2000. Un travail de concertation avec les différents acteurs locaux va prochainement être mis en place sur le site, couplé d'un diagnostic écologique et des activités humaines s'exerçant sur le site.

Cette première lettre d'information est avant tout une présentation générale de la démarche Natura 2000 sur le site des carrières souterraines de Chaumont-Choignes.



Petit rhinolophe

### Sommaire

- ⇒ Natura 2000
- ⇒ La démarche française
- ⇒ Présentation du site
- ⇒ Les chauves souris sont menacées de disparition
- ⇒ Le suivi scientifique des sites d'hibernation
- ⇒ La sensibilisation
- ⇒ Les prochaines étapes



Murin à oreilles échancrées

# Natura 2000 : un réseau écologique de sites européens

Natura 2000 est un réseau européen de sites abritant des habitats naturels et des espèces rares ou menacés. Son objectif est de préserver cette diversité biologique pour les générations futures, tout en valorisant les territoires. Et ce, en tenant compte des diverses activités humaines présentes sur ces sites. En ce sens, Natura 2000 est **un outil de gestion durable du territoire**.

## Deux Directives européennes sont à l'origine de la création de ce réseau de sites



● la **Directive "Oiseaux"** (1979/2009) cible la protection des oiseaux sauvages, rares ou menacés ainsi que leurs milieux de vie (sites de nidification, aires d'hivernage, couloirs de migration). Les sites concernés par cette directive sont appelés des **Zones de Protection Spéciales (ZPS)**.



● la **Directive "Habitats, Faune, Flore"** (1992) cible la protection des habitats naturels, des espèces végétales et animales en danger par la mise en place de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**. Ces habitats et ces espèces sont dits « d'intérêt communautaire » et c'est leur présence sur un site qui justifie son classement au titre de Natura 2000. **Le site à chiroptères des carrières de Chaumont-Choignes est concerné par cette directive.**

## La démarche française : concertation et document d'objectifs

Le but de la démarche Natura 2000 est de trouver un point d'équilibre entre les activités humaines et la protection de la nature. Pour cela, en France, **chaque site Natura 2000** fait l'objet d'un document de gestion durable, appelé document d'objectifs (Docob). Il est élaboré en concertation avec les acteurs locaux et les usagers du site réunis au sein d'un comité de pilotage (Copil) et de groupes de travail. Ce document établit un diagnostic du site, détermine les enjeux de préservation et les objectifs à atteindre et définit un programme d'actions.



## Où en sommes-nous sur les carrières ?

L'élaboration du Docob des « carrières souterraines de Chaumont-Choignes » est sous la responsabilité de la DREAL, maître d'ouvrage. Elle a confié la coordination et la rédaction du document d'objectifs au Conservatoire d'espaces naturels en juillet 2011. Ce document devra être achevé et validé en 2013 par le comité de pilotage présidé par l'Etat.

Une fois le document d'objectifs validé, les actions nécessaires à une meilleure gestion ou à la restauration des habitats seront mises en œuvre. Pour cela, la démarche contractuelle sera privilégiée. En effet, les modalités d'application de Natura 2000 reposent sur le volontariat : des contrats de « bonnes pratiques » (favorables à la biodiversité) pourront être signés entre l'Etat et les acteurs locaux (propriétaires fonciers, agriculteurs...) pour l'indemnisation d'actions de conservation et de restauration.

### Natura 2000 en région

En Champagne-Ardenne, 101 sites Natura 2000 ont été désignés soit 12 % du territoire régional. Forêts, tourbières, marais, prairies, pelouses, sites à chauves-souris : ces 3096 km<sup>2</sup> soulignent l'extrême diversité des milieux naturels en Champagne-Ardenne.

Pour plus d'informations : <http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr>, (rubrique Développement durable/Nature, paysage et forêt)



Grand rhinolophe

### A quoi sert Natura 2000 ?

Concrètement, les **3 intérêts majeurs de Natura 2000** sont : améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel, élaborer un document de gestion durable de ce patrimoine et travailler avec un objectif commun de respect de la nature.

### Selon quels critères les terrains sont-ils retenus en "Natura 2000" ?

Un site est désigné en Natura 2000 d'après des critères scientifiques répondant aux Directives européennes Oiseaux et Habitats, c'est-à-dire en fonction de la présence d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire. Cependant, tous les terrains situés dans le site ne présentent pas forcément ces caractéristiques mais le périmètre est défini de façon à avoir un ensemble cohérent.

### Qui finance Natura 2000 ?

Les documents d'objectifs, l'animation, les contrats de gestion et les actions sont financés par l'Europe et par l'Etat (Ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture).

## Fiche d'identité et localisation du site

### Propriétaires :

Ville de Chaumont, Commune de Chamarandes-Choignes, Etat, propriétaires privés

### - Surface :

20 hectares

- **Localisation :** la zone concernée par le site Natura 2000 est située à l'est de la commune de Chaumont (en périphérie), au sud de la route D417. Le site est divisé en deux parties. Les limites du site correspondent aux entrées de carrières souterraines, ainsi qu'aux réseaux de galeries (milieux souterrains et milieux naturels présents en surface).

### - 15 espèces de chauves-souris connues actuellement :

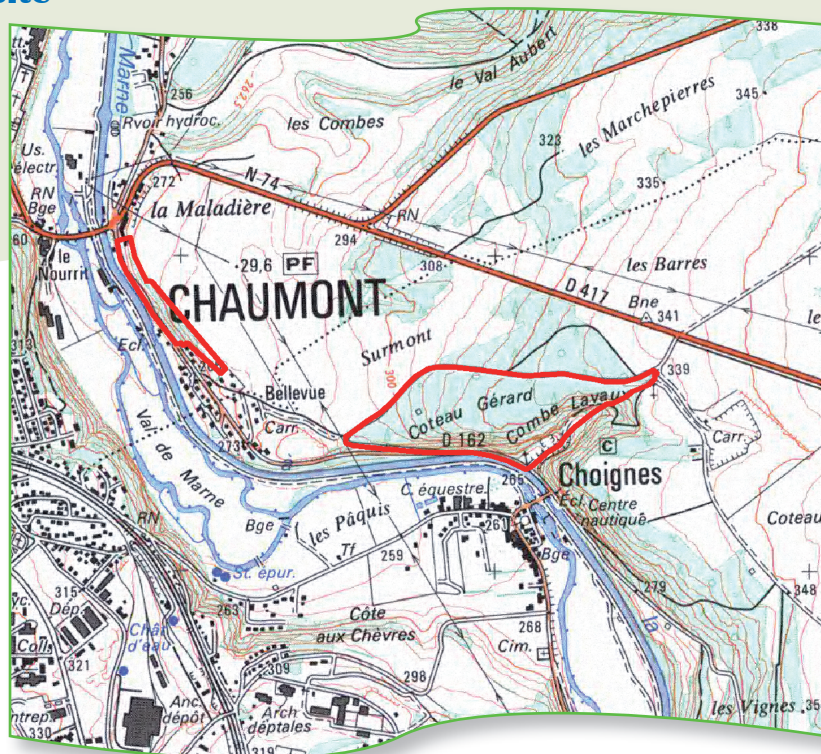
- toutes inscrites à l'annexe IV de la Directive «Habitats, Faune, Flore»
- 6 inscrites à l'annexe II (désignation ZSC)

Espèces principales :

petit rhinolophe, murin à oreilles échanquées, grand rhinolophe

### Qu'est-ce qu'un habitat naturel ?

C'est un milieu de vie qui réunit des conditions particulières de sol, de climat et la présence d'espèces végétales et animales.



 Périmètre du site Natura 2000

Source : BD ORTHO 2004 - © IGN - Paris - 2005 - © DREAL-CA - protocole MEEDDAT - MAP - IGN du 24 juillet 2007

## Un site majeur à l'échelle régionale pour la conservation des chauves-souris

Les carrières souterraines de Chaumont-Choignes, autrefois creusées par l'homme pour l'extraction de pierres, ont aujourd'hui un intérêt important pour les chauves-souris. Elles abritent en effet une diversité importante de chauves-souris, présentes principalement en hiver. 10 espèces y sont recensées en hibernation sur les 24 présentes en Champagne-Ardenne. Les deux cavités représentent l'un des sites d'hivernage les plus importants de la région pour le petit rhinolophe. Le tiers des effectifs hivernants de petit rhinolophe en site Natura 2000 serait présent dans ces deux carrières.

La présence de chauves-souris sur un territoire est liée à un milieu naturel riche et diversifié. La spécialisation de leur régime alimentaire (insectes et araignées) en fait effectivement de bons indicateurs de la qualité de l'environnement. Le territoire de la Haute-Marne est remarquable pour la diversité de ses paysages entre forêts, prairies et haies.

## Un site d'hibernation

À l'approche de l'hiver, dès que la température baisse et que la nourriture se fait plus rare, les chauves-souris sont obligées d'hiberner. Elles peuvent parcourir de longues distances pour trouver un gîte d'hibernation qui leur convienne : calme, à l'abri du gel, à température constante et à humidité élevée (leurs ailes sont sensibles au dessèchement). Elles vivent alors au ralenti pendant quatre ou cinq mois (entre novembre et mars).

Dans les carrières souterraines de Chaumont-Choignes, la population hivernante de petits rhinolophes se répartit en deux colonies totalisant jusqu'à 389 individus :

- la carrière de la Maladière à Chaumont avec environ 220 petits rhinolophes hivernants ;
- la carrière du coteau Gérard à Choignes avec environ 40 petits rhinolophes hivernants.

## Les chauves-souris sont menacées de disparition

Ces dernières décennies, la plupart des espèces de chiroptères ont vu leurs populations régresser en Europe pour de nombreuses raisons : mutation des paysages, disparition des milieux naturels, utilisation massive des pesticides, destruction des gîtes d'hibernation et de reproduction...

Pourtant, les chauves-souris jouent un rôle essentiel dans les écosystèmes. Elles régulent les populations d'insectes dont certains ravageurs de cultures et les moustiques. Elles sont de véritables « insecticides naturels » (une seule chauve-souris peut ingurgiter jusqu'à un tiers de son poids en insectes par nuit !).

Toutes les chauves-souris de France (34 espèces) et celles de Champagne-Ardenne (24 espèces) sont protégées par la loi du 10 juillet 1976. Il est strictement interdit de les détruire, de les mutiler, de les capturer et de les transporter (vivantes ou mortes).

Dans les carrières souterraines de Chaumont-Choignes, le facteur principal de menace est le dérangement des chauves-souris en période d'hibernation (fréquentation, éclairage, feux de camps...). Ces activités provoquent leur réveil et une consommation d'énergie énorme, qui entame gravement les réserves vitales et qui peut donc leur être fatale. À leur entrée en hibernation, elles disposent effectivement de la juste quantité de réserves leur permettant de passer l'hiver. Une chauve-souris consomme autant d'énergie en une heure de vol qu'en quatre-vingt jours d'hibernation. Au printemps, elles ont perdu un tiers de leur poids d'automne.

## La sensibilisation



Une conférence pour le grand public a été animée par le Conservatoire le 14 septembre 2012 à Chaumont, afin de présenter les chauves-souris et la démarche Natura 2000. Elle a attiré une vingtaine de personnes.

**A vos agendas : une conférence pour le grand public aura lieu le vendredi 15 mars 2013 à 20h à Chamarandes-Choignes.**

### Pour en savoir plus...

- <http://natura2000.environnement.gouv.fr/>
- <http://europa.eu.int/comm/environment/nature/natura.htm>
- <http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r365.html>

## Contacts



Claire Parise, tél. 03 25 80 50 50  
mél. : [cparise@cen-champagne-ardenne.org](mailto:cparise@cen-champagne-ardenne.org)

## Le suivi scientifique des sites d'hibernation

Le suivi annuel des effectifs de chauves-souris permet d'estimer l'évolution des populations. Afin de limiter les dérangements, les contrôles sont réalisés avec le maximum de précautions et dans la plus grande discrétion. Un seul contrôle est effectué par site, pendant la période de pleine hibernation afin de comptabiliser le maximum d'individus.

En janvier 2012, 477 chauves-souris ont été comptabilisées dans les carrières de Chaumont-Choignes par les bénévoles du groupe chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne.

En septembre 2012, une capture aux filets a été réalisée à l'entrée de la carrière de Chamarandes-Choignes, par des spécialistes munis d'une autorisation. Une centaine de chauves-souris ont été capturées (mesurées, puis relâchées sur place), représentant 15 espèces différentes.

## Les prochaines étapes

- **Fin 2012 :**
  - Concertation avec les propriétaires et les acteurs locaux
- **1<sup>er</sup> trimestre 2013 :**
  - Réunion du comité de pilotage afin de valider l'état des lieux du site Natura 2000, les enjeux et objectifs identifiés
  - Concertation et définition des mesures de gestion
  - Validation du DOCOB

## Le Conservatoire d'espaces naturels

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne est une association au service de la biodiversité champardennaise depuis 1988. Il intervient en faveur de la connaissance, la protection, la gestion, et la valorisation des espaces naturels sur le territoire régional. Le Conservatoire gère 184 sites naturels sur plus de 3 000 hectares.

Il participe à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur un grand nombre de sites Natura 2000 aux côtés des services de l'Etat et d'un ensemble de partenaires techniques ou institutionnels.

Le Conservatoire, rédacteur du document d'objectifs du site Natura 2000 à chiroptères des carrières souterraines de Chaumont-Choignes, se tient à votre disposition pour toute information concernant la mise en œuvre du document d'objectifs et les procédures inhérentes à Natura 2000 sur ce territoire.

### Responsable de la publication :

R. Gony (Président du Cenca)

**Rédaction :** C. Parise & E. Savart (Cenca)

### Conception et impression :

Emmanuèle Savart (Cenca)  
Imprimerie Félix - 08400 Vouziers

### Relecture :

Y. Brouillard et G. Venault (Cenca),  
DREAL Champagne Ardenne,  
DDT Haute Marne

### Crédit photo :

C. Kerihuel, E. Médard, Y. Peyrard,  
J. Vittier, CENCA

Édité à 200 exemplaires

Cet infosite est réalisé avec le soutien de :



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
CHAMPAGNE-ARDENNE